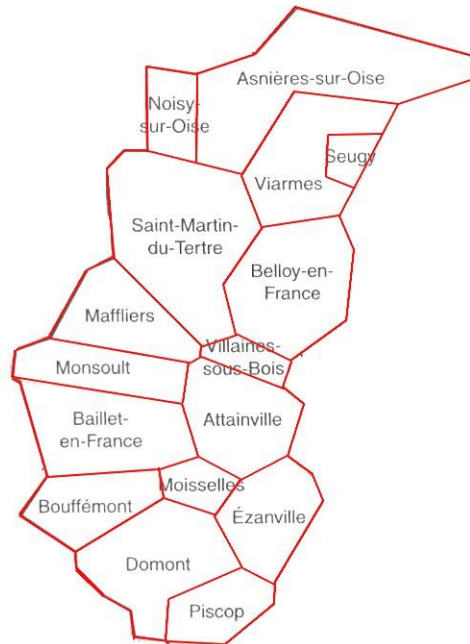


Débuter dans la circonscription de

Viarmes



2014

2015

Circonscription de Viarmes

L'équipe de circonscription, les maîtres-formateurs et les maîtres d'accueil de la circonscription de Viarmes vous souhaitent la bienvenue.

Chacun aura à cœur de vous accompagner au long de votre parcours de formation suivant des modalités qui vous ont été présentées en début d'année scolaire.

Votre implication personnelle dans l'apprentissage de votre métier, votre engagement pour favoriser la réussite de tous les élèves seront des points d'appui indispensables pour donner sens à l'ensemble du dispositif de formation.

C'est ensemble, dans un esprit d'unité et d'actions que nous pourrons alors répondre au mieux aux besoins des élèves qui nous sont confiés.

A chacune et chacun, je vous souhaite une excellente année scolaire 2014 – 2015.

Bon courage à tous

L'équipe de circonscription

Sommaire

- *La circonscription*
- *Coordonnées des écoles de la circonscription*
- *Quelques numéros de téléphones et adresses utiles*
- *Secteurs de recrutement des collèges*
- *Les relations avec l'institution*
- *Les responsabilités de l'enseignant*
- *Les échéances de l'année scolaire*
- *Les projets*
- *L'administratif à l'école*
- *L'aide aux élèves en difficulté*
- *L'élaboration de la réunion de parents*
- *Les relations avec la famille*
- *Les sorties scolaires*
- *Quelques ouvrages de référence*
- *Quelques sites internet*
- *Le glossaire des sigles les plus courants*

La circonscription

La fonction	La personne Le mail	Le lieu
L'inspectrice de l'Éducation nationale	Mme Malika BASQUIN	Inspection 6 rue Eugène LAIR 95 270Viarmes 01 34 09 34 01
La secrétaire de l'inspection	Sylvie SIRE	Idem
La conseillère pédagogique de circonscription	Karine GARCIA	Idem
Le conseiller pédagogique en EPS	Franck LEYGUES	Idem
Le conseiller pédagogique TUICE	Gilles CAROEN	idem
La conseillère pédagogique en éducation musicale (Départementale)	Xavier NIVAGIONI	
Le conseiller pédagogique en arts visuels (Départemental)	Patricia DE BOCK	
L'équipe de maître formateurs	Philippe LABOUTIQUE Tatiana RIBARDIERE Philippe MORVAN	Elém Boucher Belloy Prim le Village Bouffémont Prim Bois Bonnet Asnières

Enseignante référente Collège Léonard De Vinci

11, rue J.B. Clément 95570 Bouffémont - tél : 01 39 35 24 04

Mme BERA Lydie : 1er degré (jeudi-vendredi): Communes de Bouffémont ; Attainville ; Moisselles ; Villaines s/Bois ; Belloy en France ; Domont ; Montsout ; Maffliers ; Baillet en France + l'IME St Martin du Tertre.

Lydie.Bera@ac-versailles.fr

Enseignante référente Collège Jean Bullant Ecoen

16 avenue Foch 95440 Ecoen - Tél : 01.74.93.91.01

Mme KERZERHO Françoise : 1er degré : communes d'Ezanville ; Piscop

francoise.kerzerho@ac-versailles.fr

Enseignante référente Collège Anna de Noailles Luzarches

Place de l'Europe 95270 Luzarches - Tél : 01.30.29.51.30 et 01.30.29.51.31

Mme HAMEL Véronique : 1er degré communes de Asnières-sur-Oise ; Asnières Baillon ; Noisy, Seugy ; St Martin du Tertre ; Viarmes

veronique.hamel@ac-versailles.fr

Communes	type	NOMS	Direction	Tél	Fax	Horaires	Adresse	Classes
ASNIERES SUR OISE	Primaire	Blanche de Castille	Mme LECOANET Carine Mardi	01.30.35.32.22 01.30.35.85.21 (mat)	01.30.35.32.22	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-M-J Sans classe V a-midi	1 Rue Delchet 95270 ASNIERES	3 cl Mat + 5 cl Elém 8
ASNIERES BAILLON	Primaire	Bois Bonnet	Mme GIBERT Anne	01.30.35.41.59	01.30.35.41.59	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-M-J Sans classe V a-midi	1 Place Jules Gautier 95270 ASNIERES BAILLON	1 cl Mat + 2 cl Elem 3
ATTAINVILLE	Primaire	Les Pinsons	Mme BIRIOTTI Eloïse Jeudi	01.39.91.10.23	01.39.91.07.27	8h30-11h30 L-M-Le-J-V 13h30-15h L-V 13h30-16h30 M-J	10 Place des Alouettes 95570 ATTAINVILLE	3 cl Mat + 4 cl Elém 7
BAILLET-EN-FRANCE	Primaire	Les Clottins	Mme Caroline MORETTI Lundi	01.34.69.85.27 (Mat)	01.34.69.85.27	8h45-11h45 L-M-Me-J-V 13h15-14h45 L-V 13H15-16H15 M-J	28 rue George Sand 95560 BAILLET-EN-FRANCE	3 cl Mat + 2 cl Elém 5
BAILLET-EN-FRANCE	Elémentaire	Boiscommun	M.Pascal VERBOIS	01.34.69.84.98	01.34.69.84.98 Appeler avant	8H30-11H30 L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-J 13h30-15h M-V	1 rue Jean Nicolas 95560 BAILLET-EN-FRANCE	3 cl Elém 3
BELLOY-EN-FRANCE	Maternelle	Albert Boucher	Mme Christelle LEBON Lundi	01.30.35.74.11		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-16h L-M-J 13h30-15h V	3 Place St Beuve 95270 BELLOY-EN-FRANCE	4 cl Mat 4
BELLOY-EN-FRANCE	Elémentaire	Albert Boucher	Mme PREVOST Isabelle Vendredi	01.30.35.71.56		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-16h L-M-J 13h30-15h V	3 Place St Beuve 95270 BELLOY-EN-FRANCE	7 cl Elém 7
BOUFFEMONT	Maternelle	Les Hauts Champs	Mme Catherine REINA Vendredi	01.39.35.84.57	01.39.35.84.57	9h-11h45 L-M-J-V 9h-12h Me 13h45-16h30 L-J-V 13h45-15h30 M	Rue Champollion 95570 BOUFFEMONT	5 cl Mat 5
BOUFFEMONT	Elémentaire	Les Hauts Champs	Mme Mireille DASCALOPOULOS Lundi-mardi	01.39.91.28.90	01.39.35.01.74	9h-12h L-M-Me-J-V 14h-15h30 L 14h-16h30 M-J-V	5 Rue Champollion 95570 BOUFFEMONT	9 cl Elém 9
BOUFFEMONT	Maternelle	Trait d'Union	Mme Elisabeth DOBLER vendredi	01.39.91.74.53		9h-11h45 L-M-J-V 9h-12h Me 13h45-16h30 L-M-J 13h45-15h30 V	11 Rue des Cordonniers 95570 BOUFFEMONT	4 cl Mat 4
BOUFFEMONT	Elémentaire	Trait d'Union	Mme YAHYAOUI Bérénice	01.39.91.68.60	01.39.35.11.89	9h-12h L-M-Me-J-V	9 Rue des Cordonniers	9 cl Elém dont 1

Circonscription de Viarmes
11 écoles maternelles – 14 écoles primaires – 13 écoles élémentaires = 38 écoles
2014-2015

			Lundi-mardi		01.39.35.08.62 (à vérifier)	14h-15h30 J 14h-16h30 L-M-V	95570 BOUFFEMONT	CLIS D 9
BOUFFEMONT	Primaire	Le Village	Melle Mélanie PERROY Mardi	01.39.91.20.17	01.39.91.09.88	9h-12h L-M-Me-J-V 14h-15h30 V 14h-16h30 L-M-J	Place Henri Pichon 95570 BOUFFEMONT	2 cl Mat + 3 cl Elém 5
DOMONT	Maternelle	Jean Moulin	Mme Nathalie POTIRON mardi	01.39.91.55.05	01.39.91.55.05	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	Avenue Carnot 95330 DOMONT	6 cl Mat 6
DOMONT	Elémentaire	Jean Moulin	Mme Aline POL Lundi-mardi	01.39.91.95.61	01.39.91.95.61	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	5 Avenue Carnot 95330 DOMONT	12 cl Elém 12
DOMONT	Maternelle	Anne Frank	Mme Nathalie ROBINET Lundi	01.39.91.02.45	01.39.91.02.45	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	18 Rue du Trou Normand 95330 DOMONT	5 cl Mat 5
DOMONT	Elémentaire	Charles de Gaulle	Mme Nathalie JAMET Lundi-mardi	01.39.91.11.10	01.39.91.11.10	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	18 Rue du Trou Normand 95330 DOMONT	10 cl Elém dont 1 CLIS 1 10
DOMONT	Maternelle	Jean Piaget	Mme Lauriane HOUSSAIS Vendredi	01.39.91.17.36	01.39.91.17.36	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	75 Rue André Nouet 95330 DOMONT	5 cl Mat 5
DOMONT	Elémentaire	Gabriel Péri	POINSSOT Nicolas Mardi	01.39.91.10.66	01.39.91.10.66	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	75 Rue André Nouet 95330 DOMONT	7 cl Elém 7
DOMONT	Maternelle	Louis Pasteur	Mme Marie-Claire ALLIX Lundi	01.39.91.37.58	01.39.91.37.58	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	Rue du Baron Duchaussoy 95330 DOMONT	6 cl Mat 6
DOMONT	Elémentaire	Pierre Brossolette	Mme Evelyne AKIF Lundi-mardi	01.39.91.11.96	01.39.91.11.96	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	32 Avenue Curie 95330 DOMONT	10 Cl Elém
EZANVILLE	Maternelle	Le Village	Mme VINCENT Karine Mardi	01.39.91.10.25		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h45-16h L-M-J-V	22 Rue de la Fidélité 95460 EZANVILLE	6 cl Mat 6
EZANVILLE	Elémentaire	A.Camus	Mme CHEMLA Françoise Jeudi	01.39.91.00.95 01.79.35.11.78		8H30-11H30L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-J 13h30-15h M-V	Place J.Rodet + Rue Anglade 95460 EZANVILLE	5 Cl Elém 5
EZANVILLE	Elémentaire	P et M Curie	M.TACITO Emmanuel Jeudi	01.39.91.00.18		8H30-11H30L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-J 13h30-15h M-V	20 Rue des Ecoles 95460 EZANVILLE	6 Cl Elém 6
EZANVILLE	Primaire	P.Fort	Mme AVRIL Isabelle Lundi-mardi	01.39.91.08.55 01.39.91.07.26 (mat)		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h45-16h L-M-J-V	Rue du Bon Air 95460 EZANVILLE	5 cl Mat+7 cl Elém et 1 CLIS D 13
EZANVILLE	Maternelle	Les Bourguignons	Mme LAGRANGE Line mardi	01.39.91.88.32		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h45-16h L-M-J-V	Rue de Normandie 95460 EZANVILLE	4 cl Mat 4
EZANVILLE	Elémentaire	Les Bourguignons	Mme BELLEUF Brigitte Mardi jusqu'à Toussaint puis vendredi	01.39.91.88.31		8H30-11H30L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-J 13h30-15h M-V	Rue de Normandie 95460 EZANVILLE	7 Cl Elém 7
MAFFLIERS	Primaire	Le Cèdre	Mme COTTANCIN Christine Lundi-mardi	01.34.69.81.52		8h30-11h30L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	15 Rue des Prés 95560 MAFFLIERS	3 cl Mat + 6 cl Elém 9
MOISSELLES	Primaire	Robert Doisneau	Mme COLINET Sophie Jeudi	01.39.91.15.05 01.34.39.03.89 (Mat)		Elémentaire 8h30-12h L-M-J-V 8h30-11h30 Me 13h45-15h30 L-M-J-V Maternelle	2 Rue des Ecoles 95570 MOISSELLES	2 cl Mat + 4 cl Elém 6

Circonscription de Viarmes
11 écoles maternelles – 14 écoles primaires – 13 écoles élémentaires = 38 écoles
2014-2015

						8h30-11h45 L-M-J-V 8h30-11h30 Me 13h30-15h30 L-M-J-V		
MONTSOULT	Primaire	Jules Ferry	Mme Joëlle MIOLLAN Lundi	01.34.73.91.13 01.34.69.85.50 (mat)	01.34.73.91.13	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-M-V Sans classe J a-midi	Rue de Beauvais 95560 MONTSOULT	2cl Mat et 5 cl Elém 7
MONTSOULT	Primaire	Alphonse Daudet	Mme Marlène VERNADET Jeudi	01.34.69.85.51 01.34.73.95.62 (mat)	01.34.69.85.51	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-16h30 L-M-J Sans classe V a-midi	27 Rue Alphonse Daudet 95560 MONTSOULT	2 cl Mat + 4cl Elém 6
NOISY-SUR-OISE	Primaire	Jules Ferry	Mme DA COSTA Aurélie	01.34.70.18.51		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	Rue Jules Ferry 95270 NOISY-SUR-OISE	1 cl Mat + 2 cl Elém 3
PISCOP	Primaire	Jacques Prévert	Mme PERTICA Pascale Mardi	01.39.92.47.14		9h12h L-M-Me-J- V 13h30-16h30 L-J 13h30-15h M-V	8 rue Notre Dame 95350 PISCOP	1 cl mat + 3 cl Elém 4
SEUGY	Primaire	Les Châtaigniers	M.LANGLOIS Fabien Lundi	01.30.35.33.25	01.30.35.42.46	8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	15 Rue de la Fontaine 95270 SEUGY	1cl Mat + 3 Elém 4
ST MARTIN-DU-TERTRE	Maternelle	P.Kergomard	Mme Nathalie BRULET Vendredi	01.30.35.90.11		8h30-11h30 L-M-Me-J-V 13h30-15h45 L-M-J-V	1 Promenade Gavroche 95270 ST MARTIN-DU-TERTRE	4 cl Mat 4
ST MARTIN-DU-TERTRE	Elémentaire	Langevin Wallon	M.Jean-François HARDY Jeudi	01.30.35.71.67	01.30.35.78.08	8h30-11h45 L-M-J-V 8h30-11h30 Me 13h45-15h45 L-M-J-V	1 Rue de Viarmes 95270 ST MARTIN-DU-TERTRE	8 cl Elém 8
VIARMES	Maternelle	Marie Noël	Mme Karine WISPELAERE Lundi	01.30.35.43.98	01.30.35.43.98	8h30-12h L-M-J-V 8h30-10h30 Me 14h15-16h15 L-M-J-V	1 Rue Eugène Lair 95270 VIARMES	7 cl Mat 7
VIARMES	Elémentaire	Louis Pergaud	M.ROBILLARD Christian Lundi-mardi	01.30.35.42.11	01.34.68.08.93	8h30-12h L-M-J-V 8h30-10h30 Me 14h15-16h15 L-M-J-V	3 Rue Noire 95270 VIARMES	13 cl Elém 13
VILLAINES-SOUS-BOIS	Primaire	Yann Arthus Bertrand Les Camélias	M.Philippe FABRE Mardi	01.30.35.72.93	01.30.35.75.27	8h45-12h15 L-M-J-V 8h45-10h45 Me 14h-16h15 L-M-J 14h-15h15 V	Rue d'Attainville 95570 VILLAINES-SOUS-BOIS	1cl Mat + 3cl Elém 4

Quelques numéros de téléphones et adresses utiles

Collège Léonard de VINCI - Bouffémont	11 rue Jean-Baptiste CLEMENT - 95 570 Bouffémont 01 39 35 01 12 M. REHANE
Collège Aristide BRIAND - Domont	Rue du Baron DUCHAUSSOY BP4 - 95 330 Domont 01 39 91 01 63 M. YETELA
Collège Marcel PAGNOL - Montsoulst	25 rue Emile COMBRES - 95 560 Montsoulst 01 34 69 85 92 Mme Tricia MAYO
Collège Blaise PASCAL - Viarmes	Rue Blaise PASCAL - 95 270 Viarmes 01 30 35 41 88 Mme CARPENTIER Mme Fabienne VETIER
Collège Aimé CESAIRE - Ezanville	14 chemin des demoiselles - 95 460 Ezanville 01 30 11 81 80 Mme DESCHAUWER M.RIVIERE
Collège Jean BULLANT - Ecoeuen	16 avenue Foch - 95440 Ecoeuen 01 34 04 19 80 Mme ALMONT
Antenne de Sarcelles	École Val-Fleuri, 12 rue des Chardonnerettes 95200 SARCELLES 01 39 90 45 69
Inspection académique du Val d'Oise	Immeuble Le Président 2A av. des Arpents 95525 CERGY PONTOISE Cedex 01 30 75 57 57
ESPE de Cergy	A préciser
ADIAM Val d'Oise	Hôtel du département 2, avenue du parc 95032 CERGY-PONTOISE Cedex 01 34 25 30 67 adiam@valdoise.fr
Maison de l'éducation	23, av. de Chennevières 95310 Saint-Ouen l'Aumône
CDDP du Val d'Oise	23, av. de Chennevières 95310 Saint-Ouen l'Aumône Médiathèque : 01 72 58 10 60 Librairie : 01 72 58 10 70

Circonscription de Viarmes
38 écoles

11 écoles maternelles – 14 écoles primaires – 13 écoles élémentaires =
2014-2015

Secteurs de recrutement des collèges

Collège Bouffémont

Maternelle Hauts Champs Bouffémont
Elémentaire Hauts Champs Bouffémont
Maternelle Trait d'Union Bouffémont
Elémentaire Trait d'Union Bouffémont
Primaire Village Bouffémont

Collège Viarmes

Primaire Blanche de Castille Asnières
Primaire Bois Bonnet Baillon
Primaire Jules Ferry Noisy
Primaire Les Châtaigniers Seugy
Maternelle Pauline Kergomard St Martin du Tertre
Elémentaire Langevin Wallon St Martin du Tertre
Maternelle Marie Noël Viarmes
Elémentaire Louis Pergaud Viarmes

Collège Aimé CESAIRE - Ezanville

Primaire Micheline Lefèvre – Les Pinsons Attainville
Primaire Robert Doisneau Moisselles
Primaire Jacques Prévert Piscop
Primaire Paul Fort Ezanville
Elémentaire Camus Ezanville
Elémentaire Curie Ezanville
Maternelle le Village Ezanville
Mat les Bourguignons Ezanville
Elém les Bouguignons Ezanville

Collège Aristide BRIAND Domont

Maternelle Jean Moulin Domont
Elémentaire Jean Moulin Domont
Maternelle Anne Frank Domont
Elémentaire Charles de Gaulle Domont
Maternelle Jean Piaget Domont
Elémentaire Gabriel Péri Domont
Maternelle Louis Pasteur Domont
Elémentaire Pierre Brossolette Domont

Collège Marcel PAGNOL Montsoul

Primaire les Clottins Baillet
Elémentaire Bois Commun Baillet
Maternelle Albert Boucher Belloy
Elémentaire Albert Boucher Belloy
Primaire le Cèdre Maffliers
Primaire Jules Ferry Montsoul
Primaire Alphonse Daudet Montsoul
Primaire Yann Arthus Bertrand Les Camélias Villaines

Les relations avec l'institution

A/ La voie hiérarchique:

Toute correspondance doit suivre la voie hiérarchique. Il ne faut pas confondre la voie hiérarchique avec le supérieur hiérarchique.

Le supérieur hiérarchique des professeurs des écoles est l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN).

Directrice Académique (Madame Martine GAUTHIER)

Inspectrice de l'éducation nationale

Directeur

Professeur des écoles

B/ Les impératifs d'écriture:

- **Changement d'adresse**
- **Changement d'état civil**
- **Congés/Absences:** utiliser les formulaires en annexe, joindre un justificatif et respecter les délais d'envoi (sous 48H à L'inspection)
Toujours garder un double du courrier afin de se constituer un dossier.

C/ En cas d'absence:

- Téléphoner au directeur le jour même avant 8H20.
- Envoyer le certificat et le formulaire par voie hiérarchique.
- Prévenir dans la journée de la durée du congé afin d'assurer au mieux la gestion du remplacement.

La responsabilité des enseignants

Dans tous les cas, l'enseignant est responsable de sa classe et des personnes susceptibles d'y intervenir.

La responsabilité pédagogique :

L'enseignant est libre du choix de ses méthodes pédagogiques, dans le respect des programmes officiels et de l'ensemble des textes régissant sa fonction et la bonne marche de l'école telle qu'elle est décrite dans le projet d'école.

La responsabilité civile :

Dès l'arrivée de l'enfant dans l'école, il y a transfert de la responsabilité des parents, sur celle des enseignants. Dès lors, jusqu'à la fin de la classe, la responsabilité des enseignants est permanente.

La responsabilité pénale :

La sécurité et la surveillance des élèves engagent la responsabilité de l'enseignant dans la mesure où il est le seul responsable de l'organisation pédagogique de sa classe. Il doit veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient toujours remplies.

Tableau des échéances sur l'année

	<i>Pour soi</i>	<i>Pour la classe</i>
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Autonome de solidarité • PV installation à titre provisoire • Renvoi des documents pour la prime d'installation 	<ul style="list-style-type: none"> • Commandes de classe • Coopérative scolaire • Organisation de l'aide personnalisée • Réunion avec les parents • Inscription aux projets de circonscription • Évaluation début CP
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • 1er exercice de sécurité incendie • Calendrier des animations pédagogiques • Dépôt des AEI et Projets de classe transplantée 	<ul style="list-style-type: none"> • Élection des parents d'élèves • Photos individuelles • Premiers signalements d'élèves en difficulté (rased, aide personnalisée PPRE)
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • 1er conseil d'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • GS : dépistage trouble du langage.
Décembre		<ul style="list-style-type: none"> • Remise des livrets.
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> • 2ème exercice de sécurité incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations bilan CM2. • Évaluations milieu de CP • Commandes (dans certaines communes).
Février / Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement académique • 2ème conseil d'école. 	
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise des livrets. • Photo de classe.
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • 3ème exercice de sécurité incendie. • résultats du mouvement. • Conseil de cycle (maintien) • Commission d'harmonisation 6ème et des cursus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers d'entrée en 6ème. • Évaluations bilan CE1 • Évaluations LVE CM2 • Évaluations natation CE1 • Validation du socle (CE1 et CM2)
Juin	<ul style="list-style-type: none"> • 3ème conseil d'école. • Constitution des classes pour la rentrée. • Commandes de fournitures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise des livrets.

Les projets

<i>Type de projet</i>	<i>Concepteurs/Objectifs</i>
Le projet d'école (Validé par l'IEN, 1 exemplaire par classe)	Élaboré par le conseil des maîtres, validé et adopté par le conseil d'école pour 3 ans, il vise: <ul style="list-style-type: none">- à la mise en œuvre des objectifs nationaux compte tenu des situations locales;- à mettre en place un travail d'équipe au sein de l'école. Il est une ramification du projet de REP, notamment sous la forme de fiches actions, il comporte 3 volets obligatoires (aides aux élèves en difficulté, éducation artistique et relation avec les parents).
Le projet de cycle (interne à l'école, 1 exemplaire par classe)	Élaboré en conseil des maîtres, il assure la continuité et la cohérence des apprentissages au cours du cycle et d'un cycle à l'autre.
Le projet de classe (interne à la classe)	S'intègre aux premiers, élaboré par l'enseignant et les élèves; ensemble de situations débouchant sur des activités et des réalisations prenant en compte les objectifs d'apprentissages et les compétences à acquérir.
Le P.P.R.E	Document qui précise les dispositifs de soutien mis en œuvre et pouvant être proposé à tout moment à un élève qui connaît des difficultés ou manifeste des besoins éducatifs particuliers. Il est signé des parents, du directeur, de l'enseignant et de l'élève.
Les projets de classes d'environnement et/ou culturelles. BO n°7 du 23/09/99 Dépôt: IA/IEN et commune	Élaboré par les enseignants des classes.
Les Actions Éducatives, Les PAC dépôt en 3 exemplaires IA/IEN et commune Note de service IA 2008	Élaboré par les enseignants

L'administratif à l'école

Tout enseignant est adjoint dans son école

1/ La coopérative, l'assurance :

Le directeur n'est pas forcément le mandataire du compte de la **coopérative** de l'école, ce rôle peut être tenu par les enseignants.

En revanche, quand il existe une coopérative de classe, l'enseignant doit tenir un cahier faisant apparaître les recettes et les dépenses. Il doit être accompagné des pièces de comptabilité. Les fournitures scolaires n'ont pas à être achetées avec cet argent et le crédit doit être dépensé au plus tard à la fin de l'année en cours.

En fin d'année, remettre ce cahier au directeur ou au mandataire qui doit rendre un bilan financier à l'OCCE (lorsque l'école y adhère).

Il ne peut être exigé pour inscrire un élève la souscription d'**une assurance** mais on peut rappeler aux parents son intérêt.

La souscription d'un contrat d'assurance par les parents d'élèves n'est pas exigée pour les sorties scolaires obligatoires (c'est à dire sur le temps scolaire). En revanche La souscription d'un contrat d'assurance par les parents d'élèves est obligatoire pour les activités et sorties scolaires facultatives (c'est à dire qui comprennent la pause déjeuner ou dépassant les horaires de classe).

Ni les enseignants ni le directeur ne doivent participer à la distribution des contrats d'assurance.

Cependant, afin d'éviter des soucis, il est raisonnable de souscrire en compléments des assurances individuelles, **un contrat d'établissement** qui permettra :

- De faire jouer le principe de coopération en faisant participer tous les élèves (après autorisation des parents).
- De couvrir les risques en ce qui concerne la participation de bénévoles aux activités.

2/ Les consignes de sécurité, les accidents et soins apportés aux élèves :

Les consignes d'évacuation doivent être affichées visiblement chaque année dans la classe. L'exercice d'évacuation doit être effectué 3 fois durant l'année, on doit apprendre aux élèves à sortir de façon ordonnée et dans le calme. Chaque classe doit emprunter l'itinéraire direct prévu. L'enseignant ne se muni que du registre d'appel afin de pouvoir vérifier que tous les enfants présents le matin sont effectivement évacués. Il se tient à la fin du groupe pour être certains que tous les élèves sont sortis ou ne reviennent pas en arrière; et ferme la porte derrière lui (pas à clé!!).

3/ Le règlement intérieur : est entériné par le 1er conseil d'école de l'année et écrit selon le modèle départemental.

L'aide aux élèves en difficulté

L'enseignant évalue les élèves dans la classe : le livret scolaire, les évaluations départementales ou de circonscription permettent le constat et l'analyse des difficultés.

Lorsqu'il constate une difficulté, l'enseignant met en place une remédiation collective ou individuelle.

La situation de l'élève est abordée en conseil de cycle. Un dialogue avec les parents et le maître s'organise et un bilan leur est présenté dans le cadre d'un entretien.

= La mise en place d'un P.P.R.E :

- Dans la classe avec l'enseignant : élaboration d'un projet
- Après la classe dans le cadre de l'aide personnalisée : élaboration d'un document précisant les objectifs visés.
- Dans le cadre d'une prise en charge par les membres du réseau d'aide : élaboration d'un contrat écrit en concertation avec les membres de la communauté éducative précisant les objectifs visés, la nature des actions, l'évaluation et la durée. (Maître à dominante pédagogique : E, maître à dominante ré éducative : G, psychologue).

= La scolarisation des enfants handicapés:

- le directeur s'assure que la situation de l'élève est connue du médecin scolaire et du psychologue.
- Le directeur réunit une équipe éducative à l'issue de laquelle est prise une décision.
- Il informe la famille pour qu'elle saisisse la MDPH.(Maison Départementale des personnes handicapées).
- La situation de l'élève est étudiée à la MDPH et validée.
- La famille reçoit une notification.
- L'équipe éducative élabore le PPS (projet personnalisé de scolarisation) sous la responsabilité du directeur.
- L'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation interviennent également dans la réussite du parcours en liaison avec la famille.
- Dans le cas où la MDPH n'est pas saisie par la famille dans un délai de 4 mois, l'Inspecteur d'académie peut intervenir.

Les AVS : auxiliaires de vie scolaire

La présence d'un AVS auprès de l'élève doit être pensée comme un moyen d'optimiser la situation d'apprentissage dont la responsabilité entière appartient à l'enseignant. Ce dernier doit prévoir en collaboration avec l'AVS et en fonction de chaque situation d'apprentissage, les interventions particulières de celui-ci.

- Les AVS-co : (collectif) interviennent dans les dispositifs collectifs type CLIS ou UPI.
- Les AVS - i : (individuel)

Aide à l'élaboration de la réunion avec les parents d'élèves

La circulaire du 11 juillet 1985 insiste sur la nécessité du dialogue entre parents et enseignants et décide de l'organisation de « journées portes ouvertes » si possible dès le jour de la rentrée et au plus tard dans la quinzaine qui suit celle-ci.

Depuis 1997, un nouveau pas est franchi puisqu'une circulaire du ministre délégué demande que le premier jour d'école maternelle soit une fête.

La note de service du 16 septembre 1986 insiste sur l'organisation de rencontres trimestrielles entre parents et enseignants à des heures compatibles avec les horaires des parents qui peuvent être invités individuellement ou collectivement. Enfin la note de service du 11 mars 1991 insiste sur l'information régulière des parents sur la situation de leur enfant. Pour finir, la loi d'orientation du 23 avril 2005 encourage à associer plus étroitement les parents à l'école.

A/ La préparation :

Chaque famille est conviée individuellement plusieurs jours à l'avance par le biais du cahier de liaison. S'assurer avec les enfants de la personne qui sera présente.

- Le local de classe doit être accueillant, bien rangé. Veiller notamment aux cases des élèves.
- La veille de la réunion, inviter chaque enfant à préparer une étiquette avec son nom; celle-ci sera posée sur la table qu'il occupe.
- Préparer un ordre du jour et s'y tenir.
- Préparer en nombre suffisant un petit récapitulatif des éléments essentiels abordés avec lequel repartiront les parents.
- Convier le directeur et les membres spécifiques de l'équipe pédagogique à venir se présenter.

B/ Exemple de déroulement de la réunion :

- Présentation de l'enseignant.
- Présentation de la classe (cycle, effectif...).
- Présentation du règlement intérieur et de celui de la classe.
- Présentation et explicitation de la programmation annuelle.
- Présentation des projets de classe (à relier aux objectifs d'apprentissage).
- Présentation des intervenants extérieurs éventuels.
- Méthodes de travail et exigences particulières.
- Conseils aux parents pour aider leur enfant.
- Gestion de la coopérative de la classe.
- Questions des parents limitées dans le temps.

ET SURTOUT.... Garder la maîtrise de la réunion et de son déroulement,

Circonscription de Viarmes
38 écoles

11 écoles maternelles – 14 écoles primaires – 13 écoles élémentaires =
2014-2015

distribuer la parole, renvoyer toute discussion relevant d'un cas particulier d'élève à une entrevue ultérieure.

Les relations avec les familles

De bonnes relations entre les enseignants et les parents sont un moyen d'améliorer la réussite scolaire.

Les réunions collectives :

- La réunion d'information à la rentrée.
- La réunion de milieu d'année

- Le conseil d'école : il se réunit au moins une fois par trimestre avec les parents élus, les enseignants et les représentants de la municipalité.
- Les sorties régulières ou non, les classes transplantées et les festivités.

Les entrevues individuelles :

- Des relations continues : à partir du carnet de liaison pour une communication réciproque d'informations.
- Des rencontres trimestrielles pour la remise des livrets ou la présentation des résultats aux évaluations peuvent être l'occasion d'un dialogue qui permet de faire le point afin d'aider efficacement chaque élève dans son projet scolaire.
- Les rencontres occasionnelles à la demande des parents ou de l'enseignant.

Des éléments à prendre en compte :

- Les parents ont des compétences, sont responsables de l'éducation de leur enfant.
- Ils se sentent concernés par la réussite scolaire de leur enfant.
- Ils ne souhaitent pas que l'école se mêle de leur vie personnelle.
- Ils font confiance aux enseignants et fondent de l'espoir en l'école.
- Ils ignorent souvent les attentes des enseignants.
- Les parents des élèves en difficulté sont très différents les uns des autres.
- Les parents sont tels qu'ils sont et non pas tels que l'école voudraient qu'ils soient.
et ne sont surtout pas vos ennemis !

Ne pas oublier :

- L'information des résultats scolaires aux deux parents en cas de séparation.
- La confidentialité et la discrétion nécessaires pour permettre la confiance.
- Les rencontres avec les parents quand tout va bien.
- **La plus grande attention à porter aux cahiers et aux annotations.**
- Un entretien individuel se prépare, ce n'est ni le procès de l'élève, ni celui des parents.

Documents à mettre en place dans la classe

Le registre d'appel doit être renseigné avec la plus grande précision y compris la page de garde et doit être visé chaque mois par le directeur ou la directrice.

L'affichage institutionnel :

- L'emploi du temps.
- La liste des élèves répartis par âge et par section, la liste des élèves pris en charge par le réseau ou dans le cadre de l'aide personnalisée.
- Le règlement intérieur.
- Les consignes d'évacuation des locaux en cas d'incendie.
- Les plannings d'occupation des lieux collectifs (BCD, gymnase, salle informatique...).
- Les activités en cours ou programmées avec des intervenants extérieurs de toutes natures (EPS, ludothèque, conservatoire...)
- Le cahier journal
- La liste du matériel individuel des élèves.
- Planning des services d'entrées et de récréations.

L'affichage didactique :

- Planification des apprentissages et mise en mots des projets de classe. Cela permet à l'élève de structurer sa représentation d'une année d'étude, au maître de contrôler le bon cheminement des actions : ce sont la programmation et les progressions.
- Les écrits liés aux apprentissages : mémoire de la vie de classe, témoins des apprentissages.
- Cet affichage fait l'objet d'un changement régulier dès lors qu'une notion est acquise, il n'est pas détruit mais stocké ailleurs, accessible si besoin est.

L'affichage esthétique :

- Le musée de classe et les réalisations des élèves mises en valeur.
- Les reproductions d'œuvres d'art.

Le matériel personnel des élèves:

- Les cahiers de travail (du jour, par discipline...) doivent être tenus correctement et corrigés très régulièrement par l'enseignant.
- Le matériel utilisé quotidiennement par les élèves (stylos, règle....) et son bon usage relève d'un apprentissage qui est de la responsabilité de l'enseignant.
- Le matériel collectif: les élèves doivent pouvoir disposer dans la classe de dictionnaires, livres, ouvrages de référence...

Outil d'aide à l'élaboration d'un projet

1/ Contextualisation du projet :

- Pourquoi ce choix dans l'école ?
- Son rôle, sa fonction et son articulation avec le socle commun de compétences, les programmes et le projet d'école, de circonscription.
- Vos motivations personnelles, y compris vos interrogations...
- Le contexte local (localité, lieux culturels de proximité, période de l'année propice...)
- Le thème que vous avez choisi d'aborder.

2/ Les objectifs généraux de votre projet :

C'est réfléchir à ce que sont une démarche scientifique, une pratique artistique, une approche culturelle, des techniques et des méthodes à maîtriser.

A partir de là, définir les objectifs pour les élèves, pour l'enseignant.

3/ Conception et mise en œuvre du projet :

Il s'agit de développer des compétences en référence aux programmes en précisant les progrès attendus.

A/ Objectifs d'apprentissages définis :

- Que veut on que les élèves acquièrent dans la discipline concernée ?
- Que veut on que les élèves acquièrent dans d'autres domaines ?

B/ Objectif de production :

Quel «objet» artistique ou non produiront les élèves (chorégraphie, spectacle, exposition...)?

C/ Modalités de mise en œuvre, démarche proposée et contenus d'enseignements :

- L'organisation dans le temps et dans l'espace, la fréquence des séances...
- Les contraintes matérielles et financières, les intervenants concernés.
- Les situations prévues pour atteindre les objectifs sous forme de module d'apprentissage.
- Quels autres domaines artistiques (littérature, arts visuels, musique...)

D/ L'évaluation des objectifs définis :

- Quelle évaluation envisage-t-on des objectifs d'apprentissages ?
- Avec quels outils ?

4/ Évaluation du projet :

- Elle reprend les compétences acquises, l'analyse qualitative de l'objet produit et la comparaison entre les réponses des élèves en fin de module et celles formulées lors du recueil de conceptions des élèves en début d'apprentissage.
- Prévoir un bilan destiné aux familles, aux partenaires.
- Envisager les pistes de travail pour l'année suivante.

Quelques ouvrages de référence

La liste d'ouvrages que nous proposons est **indicative**, d'autres documents peuvent également être très pertinents pour la classe. Nous avons tenté de faire une sélection d'outils parmi ceux que nous utilisons. Dans le choix des ouvrages, nous avons voulu être très pragmatiques et nous avons repéré des ouvrages facilement transposables pour la classe lorsque l'on est débutant.

Des documents pédagogiques peuvent être empruntés au CDDP à Saint-Ouen l'Aumône.

En général :

- *Programmes 2008*
- *Socle commun de connaissances et de compétences*
- *BO du n° du 8 juillet 2010*
- *Les documents d'accompagnement, même si ils ne sont plus diffusés, restent des documents intéressants quant à leur utilisation dans la classe*
- *Préparer des séquences de classe, A. GARCIA et P. MAUGER, coll. Questions d'école, Éditions Hatier*
- *Préparer la classe au quotidien (cycle 1, 2 et 3) CRDP de Bourgogne*

En maternelle :

- *Programmes, projets, activités pour l'école maternelle, BABIN, Hachette Éducation*
- *Cheminement en maternelle, du cycle des apprentissages premiers au cycle des apprentissages fondamentaux, G. MEYER et coll. Hachette Éducation*
- *Comment l'enfant devient élève en maternelle, AMIGUES et ZERBATO-POUDOU, Retz*
- *Apprentissages progressifs de l'écrit, BRIGAUDIOT, Hachette Éducation*
- *Matériel CATEGO et PHONO, Éditions Hatier*
- *Enseigner les mathématiques en maternelle, C. BERDONNEAU et CERQUETTI-ABERKANE, Hachette Éducation*
- *Découvrir le monde en maternelle, D. VALENTIN (PS, MS + guide GS) Editions Hatier*
- *Premiers pas vers les maths, R. BRISSIAUD, Savoirs pratiques et éducation Retz*
- *Pratique de l'oral en maternelle, M.F. JEANJEAN et J. MASSONNET, Retz*
- *A la découverte du monde vivant, cycle 1, CRDP Lille*
- *Activités physiques en maternelle, CH. CABUS, Revue EPS*

En élémentaire:

- *programmes, projets, activités pour l'école élémentaire, BABIN, Hachette éducation*
- *Aide méthodologiques et études dirigées, CDDP Pyrénées Orientales*
- *Comment les enfants entrent dans la culture écrite, J. BERARDIN, Retz*
- *Evaluer les écrits à l'école primaire, Groupe EVA, Hachette éducation*
- *Enseigner les mathématiques à l'école, F CERQUETTI- ABERKANE, Hachette éducation*
- *100 heures d'EPS au cycle 2 et 3, SCEREN/CRDP Languedoc Roussillon*
- *Lector et Lectrix, S. CEBE et R. GOIGOUX, Retz*
- *Apprendre à lire à l'école, S. CEBE et R. GOIGOUX, Savoirs pratiques et éducation Retz*
- *Orthographe en crise à l'école, A. CHEVEL, Savoirs pratiques et éducation Retz*
- *Premiers pas vers les maths, R. BRISSIAUD, Savoirs pratiques et éducation Retz*
- *Grammaire pour parler, lire et écrire (CE2, CM1 et CM2), C. LEU-SIMON et R. TOMASSONE, Delagrave*
- *75 enquêtes pour découvrir le monde CP/CE1 (livre de l'élève e guide du maître), Magnard*
- *64 enquêtes pour comprendre le monde, cycle 3, Magnard*
- *Sciences cycle 3, 130 situations pour évaluer et faire progresser les élèves, Magnard*
- *Histoires d'arts en pratique, 6 à 12 ans, P. STRAUB, Acces*

Circonscription de Viarmes
38 écoles

11 écoles maternelles – 14 écoles primaires – 13 écoles élémentaires =
2014-2015

- *La lecture : apprentissage, évaluation, perfectionnement - BENTOLILA, CHEVALIER, FALCOZ - Nathan*
- *Itinéraires de littérature et MdL, BOURDIN, LEROY - Retz*
- *Enseigner les sciences expérimentales, TAVERNIER - Bordas*
- *Lire des récits longs, Joole - Retz*
- *Les erreurs d'orthographe à l'école, POTHIER - Retz*
- *Comment enseigner en grande section, METTOUDI, TEMPEZ - Hachette*
- *L'enfant et la peur d'apprendre, BOIMARE - Dunod*

Quelques sites internet

La liste est indicative.

Circonscription Viarmes	http://www.ien-viarmes.ac-versailles.fr
Académie de Versailles	http://www.ac-versailles.fr
IA du Val d'Oise	http://www.ac-versailles.fr/ia95/
CRDP Versailles	http://www.crdp.ac-versailles.fr/
Site du ministère	http://www.education.gouv.fr/
Banque outil	http://www.banqueoutils.education.gouv.fr/
La main à la pâte	http://www.inrp.fr/lamap/
1001 livres classés	http://www.cndp.fr/1001livres/script
Portail des professionnels éduc.	http://educlic.education.fr/
Ressources analysées	http://www.educasource.education.fr
Elèves en difficulté	http://www.ac-toulouse.fr/edtn/brochure_1sommaire.html
Académies et leur site	http://www.education.gouv.fr/syst/acad.htm
Site péda du ministère	http://www.eduscol.education.fr/
Bien Lire	http://www.bienlire.education.fr
Bibliothèque nat. de France	http://gallica.bnf.fr
Banque d'images pédagogiques	http://bips.cndp.fr/
Cartables.net	http://www.cartables.net/
Le kangourou	http://www.matkang.fr/
Les arts et la culture	http://www.artsculture.education.fr
Presse à l'école	http://wwwfrance.ouest.com/
Clemi	http://clemi.org/
Le café pédagogique	http://www.cafepedagogique.net/
Les musées parisiens	http://www.warts-programmes.com/
L'encrier, Ecriture scolaire	http://pro.wanadoo.fr/lencrier/
Les petits bonheurs	http://www.lespetitsbonheurs.com/
Les petits débrouillards	http://www.lespetitsdebrouillards.com/
Momes net, 1 ^{er} pas sur Internet	http://www.momos.net/
Tableau Noir	http://www.tableaunoir.com/
Nathan maternelle	http://www.nathan.fr/maternelle/index.html
Educnet	http://www.educnet.education.fr/

Glossaire des sigles les plus courants

Sigle	Déclinaison	Remarques
AVS	Auxiliaire de vie scolaire	Aide les élèves handicapés
EVS	Emploi de vie scolaire	Aide le directeur dans les tâches administratives. ou accompagnement des élèves en situation de handicap
RASED	Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté.	Postes E, G, Psychologue.
CLIN	Classe d'initiation pour élèves non francophones.	En élémentaire seulement.
CLIS	Classe d'inclusion scolaire.	Concerne les élèves handicapés (visuels, auditifs...)
PPS	Projet personnalisé de scolarisation (peut justifier la présence d'un AVS)	Intégration d'un élève handicapé en classe normale.
PPRE	Projet personnalisé de réussite éducative.	Soutien mis en œuvre à tout moment pour tout élève.
IMF	Instituteur (professeur des écoles) maître formateur.	PEMF
IEN	Inspecteur/trice de l'éducation nationale.	Responsable de la circonscription et supérieur hiérarchique des enseignants.
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription.	IMF qui travaille avec l'IEN à temps plein, il y a des CPC spécialisés EPS, arts visuels, musique).
ZIL	Titulaire mobile assurant les remplacements en zone d'intervention localisée.	
BD	Titulaire mobile appartenant à la brigade départementale..	Remplacement des stages de formation continue.
RRS		
RAR		
ASH	Adaptation et scolarisation des élèves handicapés.	
PAI	Projet d'accueil individualisé.	Concerne les élèves nécessitant un traitement médical particulier.
BO, BOEN	Bulletin officiel de l'éducation nationale.	
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées.	Élaboration du projet scolaire des élèves handicapés, suivi toute leur scolarité.
ATSEM	Agent territorial spécialisé école maternelle.	Assiste matériellement l'enseignant dans la classe..
IA	Inspection académique.	Niveau départemental.
EGPA	enseignement général et professionnel adapté.	Structure spécialisée au niveau du collège pour les élèves en grande difficulté scolaire.
MAT	Maître d'accueil temporaire.	
PAE/PAC	Projet action éducative/ Culturelle	
TUIC	Technologie Usuelle de l'Information et de la Communication	Pilier 4, transversal aux apprentissages

Circonscription de Viarmes
38 écoles

11 écoles maternelles –14 écoles primaires – 13 écoles élémentaires =
2014-2015

LES SORTIES SCOLAIRES :

C. n° 99 – 136 du 21- 09- 1999 et BO hors série n°7 de septembre 1999

Référence de textes institutionnels : Mise à jour régulière sur :

<http://www.ien-viarmes.ac-versailles.fr/spip.php?article116>